

Séance du Conseil de Ville du 24.11.2025
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat

4.03/25

« Bâtiments publics ou semi-publics : mettre en place un dispositif de concertation et coordination »

Auteur	Aliou Wade, Groupe socialiste		
But visé	Mise en place d'un dispositif de concertation et coordination entre les parties concernées (le Canton, l'Hôpital, la Bourgeoise et la Ville de Delémont) afin de planifier au mieux l'affectation et le développement des bâtiments publics ou semi-publics, d'éviter des études à répétitions et de tirer le meilleur parti du patrimoine existant.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	Refusé	
Motifs	Le Conseil communal partage les questions soulevées par le postulat afin de coordonner au mieux les décisions des différents partenaires qui interviennent dans la gestion des bâtiments publics ou semi-publics de la Ville de Delémont. Dans ce sens, le Conseil communal entretient des contacts réguliers avec les différentes parties énoncées dans le postulat. Des rencontres sont notamment mises en place avec la Bourgeoisie de Delémont sur les différentes questions communes aux deux parties, en particulier pour tout ce qui touche au patrimoine immobilier. Le Conseil communal a également des contacts avec le Canton, soit pour des projets concrets qui touche des biens immobiliers, soit pour des discussions plus générales sur l'avenir du patrimoine. Dans le cadre des réorganisations en lien avec l'arrivée de Moutier dans le Canton du Jura, une délégation du Canton a rencontré en septembre dernier le Conseil communal ainsi que des représentants des services communaux pour discuter de la localisation des services de l'État et des écoles. À ce jour, le Conseil communal attend encore des informations complémentaires concernant la réaffectation de certains locaux cantonaux qui seront prochainement libérés à Delémont. Le Conseil communal a fortement insisté pour que le patrimoine immobilier cantonal soit valorisé au mieux, en particulier pour les locaux proches de la Vieille Ville dont les activités et le personnel profitent directement au commerce local. Depuis le lancement de l'idée d'un nouvel Hôpital de soins aigus à Delémont, dans le secteur Gare Sud, le Conseil communal est en contact régulier et direct avec la direction de l'Hôpital du Jura. Le Conseil communal a notamment reçu la Direction lors d'une séance particulière afin de discuter du projet dans le contexte du développement du plan spécial, mais aussi de la future réhabilitation du site actuel qui n'interviendra pas à court et à moyen terme. Le Conseil communal est donc pleinement conscient des enjeux de coordination et d'impact pour la Ville avec les acteurs publics actifs à Delémont. À cet égard, il suit donc de près l'évolution des projets en cours, notamment pour s'assurer que la réaffectation des bâtiments existants s'inscrit dans une stratégie cohérente avec le Plan d'aménagement local et avec les besoins actuels. Il est à noter que chaque collectivité publique, en tant que propriétaire, garde l'entière autonomie et indépendance dans la gestion de son parc. A ce titre, la coordination n'est parfois pas possible en raison d'intérêts différents. Vu la spécificité des différents acteurs concernés, la mise en place de séances communes n'est pas jugée nécessaire à ce stade, chacune des parties ayant des problèmes spécifiques à son patrimoine et à ses besoins. Le Conseil communal continuera donc à organiser des rencontres bilatérales régulières avec les parties prenantes pour assurer une bonne coordination. Au vu des éléments déjà en place, le Conseil communal propose d'accepter le postulat, dont il partage les préoccupations.		